Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL083_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL083_2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-deux mai, deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT, M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme KERPHÉRIQUE, Mme LE MEUR, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

Absents
Mme BERREST (donne pouvoir à Mme RAULT),

Secrétaire de séance : M. HAMON

21- PERSONNEL NON PERMANENT – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS – CRÉATION DE POSTES

4.2
Monsieur TORCHE, rapporteur :

Il est indiqué à l'assemblée qu'afin de répondre aux besoins des services, il est proposé de créer un poste de contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Créer le poste de contractuel suivant :**

Direction/Service	Poste	Cadre d'emploi	Volume horaire
Direction aménagement Centre technique municipal	Agent polyvalent espaces verts	Adjoint technique catégorie B	DHS = 35 H Temps complet 12 mois

- **Fixer la rémunération de ce poste sur les bases suivantes :**
  - **Poste d'Adjoint Technique - catégorie C -**
  - **1er échelon grille indiciaire C1 - Indice Brut = 367 / Indice Majoré = 366**
- **Inscrire au budget les crédits correspondants.**

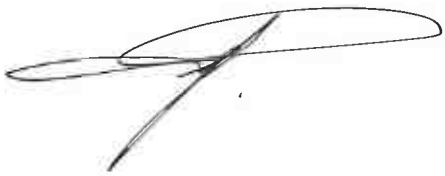
Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL083_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON



Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN



Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.